



HAL
open science

Emendatiunculae Malaterrenae III

Olivier Desbordes

► **To cite this version:**

Olivier Desbordes. Emendatiunculae Malaterrenae III. Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique, 2010, L'imaginaire utopique dans le monde grec, 26, pp.193-210. 10.4000/kentron.1438 . hal-00646996

HAL Id: hal-00646996

<https://hal.science/hal-00646996v1>

Submitted on 2 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emendativncvlae Malaterrenae III

Olivier Desbordes



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/kentron/1438>

DOI : 10.4000/kentron.1438

ISSN : 2264-1459

Éditeur

Presses universitaires de Caen

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2010

Pagination : 193-210

ISBN : 978-2-84133-369-1

ISSN : 0765-0590

Ce document vous est offert par Université de Rouen – Bibliothèque Universitaire



Référence électronique

Olivier Desbordes, « *Emendativncvlae Malaterrenae III* », *Kentron* [En ligne], 26 | 2010, mis en ligne le 06 mars 2018, consulté le 02 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/kentron/1438> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/kentron.1438>



Kentron is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 3.0 International License.

EMENDATIVNCVLAE MALATERRENAE III¹

I 4 (p. 9,8-10) *Tancredus [...] duxit uxorem moribus et genere splendidam mulierem, <Moriellam> nomine, ex qua [...] quinque filios, postea futuros comites, suscepit.*

Moriellam huc transp. Desbordes post nomine add. Pontieri praeunte Ca² || post nomine lac. praebet C ind. ed. pr. gigligaycia add. B.

Cette portion de texte a fait l'objet de la note suivante: « *In tutti i codd. manca il nome di Moriella. A e C, come P [= ed. pr.], lasciano al suo posto uno spazio in bianco. B e D vi pongono Gigligaycia (B) e Gigli gawia (D), le quali parole non hanno senso.* » (Pontieri 1927, 9 [apparat *ad loc.*])

On cherchera en vain dans A la lacune qu'Ernesto Pontieri y a cru voir. Seul C passe à la ligne après *nomine*, créant ainsi un laissé blanc d'une dix-huitaine de lettres. Dans la seconde classe de mss, Z a hérité de son modèle le même texte que A, sans blanc intérieur; B – ou plutôt son antigraph – ne se bornant pas à signaler, à l'instar de C – puis de l'édition princeps –, une omission évidente, a suppléé par lui-même à cette place un nom fantaisiste, sans aucune réalité historique³. Le bourdon est donc ancien: il remonte à l'archétype commun.

-
1. Nous remercions Brigitte Gauvin de nous avoir permis d'utiliser une fois encore de sa critique. Nous citons Malaterra par les numéros de livre et de chapitre, la page et la ligne de Pontieri 1927-1928. Pour les auteurs anciens, nous avons recouru aux abréviations indiquées par l'*Index²* du *Thesaurus linguae Latinae* (Leipzig, B.G. Teubner, 1990). Sur les manuscrits et les principes sur lesquels est fondé le texte de la chronique, voir Desbordes 2005, 111-115, et Avenel 2008, 31-38.
 2. Ce nom figure dans la liste des variantes nouvelles que G.B. Caruso a recueillies dans un *codex Panormitanus* découvert tardivement dans les collections d'un Collège de Palerme. Or cette liste ne se confond pas toujours avec celle que nous pouvons établir aujourd'hui en confrontant les débris de A avec le même texte de base (l'éd. pr.): cf. Desbordes 2005, 114. Le nom de « Murielle » aurait-il été fourni à l'érudit sicilien par l'*Anonyme du Vatican*, dont il fut le premier éditeur? Pour nous, ce nom a bel et bien disparu de la tradition manuscrite du *De rebus gestis Rogerii...*
 3. Le « nom [...] de *gigligaycia* [...] ressemble à celui de la seconde épouse de Robert Guiscard, Sykelgaite » (Avenel 2001, III, 315 sq.). En II INDEX XIX (p. 27,25 [app.]), B – ou plutôt le témoin disparu qu'il copiait, intermédiaire entre β et lui – fut plus heureux: seul de toutes nos sources primaires, il précise dans ce résumé le nom de la jeune épouse du comte Roger, qu'il est allé chercher dans le texte du chapitre correspondant.

E. Pontieri a considéré que le nom défailant annoncé par *nomine* devait être introduit à l'endroit indiqué par ses devanciers. Croyant dans ce cas l'omission incondionnée, nous avons proposé d'insérer ce nom entre *mulierem* et *nomine*⁴. Il nous paraît aujourd'hui, tout bien considéré, qu'une explication différente doit être préférée: le nom de la première épouse de Tancrede n'a pas été sauté; il a été supplanté dans l'esprit d'un copiste par un mot de la langue courante⁵, que la construction de la phrase qu'il transcrivait a pu d'ailleurs lui suggérer. Derrière le banal *mulierem* se cache le nom propre attendu, *Moriellam*⁶.

Sans doute dans ce tour *uxorem ducere* est-il construit d'une manière générale avec un accusatif d'objet désignant directement – par son nom – ou indirectement – par sa qualité – la femme épousée. Cf., par exemple, Hygin, *astr.* 2, 17 [...] *Neptunum, quo tempore uoluerit Amphitriten ducere uxorem* [...]; Fréculfe de Lisieux, *hist.* I, 2, 27 (p. 149,17 Allen) *Latini regis filiam ducens uxorem, Lauiniam nomine*; Adémar de Chabannes, *chron.* 1, 27 *Chramnus* [...] *Wilecarii filiam, nomine Chaldam, duxit uxorem*; 3, 5 *imperator, inspectis nobilium filiabus, Welpi comitis filiam, nomine Iudith, duxit uxorem*; Raoul Glaber, *hist.* 1, 4, 8 *Henrici Saxonum regis* [...] *sororem, nomine Haduidem, duxit uxorem Hugo dux Francorum*; etc. Mais cette locution se rencontre aussi sans cet accusatif d'objet, la formule dénomminative étant accolée au verbe et prolongée parfois de déterminatifs et/ou syntagmes divers en apposition. Cf. Raoul Glaber, *hist.* 1, 2, 6 *Qui etiam uxorem duxerat Emmam nomine, sensu scilicet atque aspectu insignem, sororem uidelicet Magni Hugonis*; Rupert de Deutz, *De sancta trinitate* 5 (*in Genesim V*) *praesertim cum* [...] *non dubitauerit idem Abraham ducere uxorem nomine Cetthuram, nec frustra*⁷; *Chron. Hispana* (s. XII) 2, 31 *Tunc prefatus rex uxorem nomine Tarasiam duxit, ex qua filium genuit*; 2, 32 *rex Ranimirus duxit uxorem nomine Vrracam, illam que sepulta est Oueto*; Lucas de Túy, *chron.* 4, 69 *Post cuius mortem duxit uxorem nomine Bertam, de Tuscia oriundam*; Rodericus Ximenu de Rada, *hist.* 5, 1 *duxit uxorem nomine*

4. Cf. Desbordes 2002, 46. « Quand la correction consiste à insérer un mot, un indice de localisation est fourni par l'inégale vraisemblance de l'omission, selon la place où on la suppose » (Havet 1911, 105, § 371).

5. Sur de telles substitutions, cf. Havet 1911, 134, § 470 – déjà invoqué par Desbordes 2002, 46, n. 22.

6. Si ce nom présentait aux yeux du copiste la graphie de l'ANON. VAT. 745, *Muriella[m]*, l'identité de la syllabe initiale aura facilité l'altération – inconsciente – de la leçon primitive et le passage d'une forme à l'autre.

7. Comparer VVLG., *gen.* 25, 1 *Abraham uero aliam duxit uxorem nomine Cetthuram*; I *par.* 2, 26 *duxit quoque uxorem alteram Hieramehel nomine Atara*; Frédegair, *chron. cont.* 6 (p. 172,13 sq. Krusch) *Pippinus aliam duxit uxorem nobilem et elegantem, nomine Chalpaida, ex qua genuit filium*. Cette tournure, réservée aux cas de « secondes noces », se lit dans la chronique en IV 14 (p. 93,14 sq.) *comes Rogerius, uxore Eremburga* [...] *defuncta, aliam duxit Adelaidem nomine* [...]. Cf. encore ANON. VAT. 745 *Mortua uero Muriella, duxit aliam genere insignem, cuius nomen fuit Fressenda*.

Monninam Dompnam, ex qua suscepit tres filios; etc. Certains auteurs usent même d'*uxorem ducere* comme les classiques le faisaient de *ducere* employé absolument. À Tite-Live 4, 4, 7, *ducere ex plebe*, « épouser une plébéienne », correspondent, entre autres nombreux exemples, Guillaume de Tyr, *chron.* 10, 1 *uxorem ex Anglia duxit, illustrem et nobilem dominam, Gutueram nomine* (« il épousa une Anglaise [...] »), Lucas de Túy, *chron.* 2, 58 *Vxorem ex Toletto de prima Yspanorum origine duxit* (« il épousa une fille native de Tolède [...] »), ou Rodericus Ximenuis, lui aussi déjà cité, *hist.* 3, 17 *aliquandiu ibi moratus duxit uxorem de regali genere nomine Riccilonem* (« il épousa une fille de sang royal [...] »)⁸; etc.

C'est à cette expression condensée, délestée d'un de ses accusatifs, que Malaterra a recouru ici: *Tancredus [...] duxit uxorem moribus et genere splendidam, Muriellam nomine, ex qua [...] quinque filios [...] suscepit*. Les quelques exemples rapportés ci-dessus, que nous aurions pu multiplier à volonté, prouvent que cette curiosité syntaxique n'est pas une manière d'écrire particulière à notre chroniqueur. Ce n'en est pas d'ailleurs le seul spécimen dans la chronique: en I 30 (p. 22,13 sq.) *Robertus Guiscardus, uxorem habens suae gentis honestam et praeclari generis, Alberadam nomine, ex qua habebat filium [...]*, IV 8 (p. 90,6 sq.) *Philippus, rex Francorum, uxorem habens legitimam et praeclari generis, Bertam nomine, ex qua susceperat filium, et IV 20 (p. 98,38-99,1) dux Rogerius, uxorem habens praeclarae nobilitatis, neptem uidelicet Francorum regis Philippi, filiam Flandrensium marchionis Roberti, [...] Adalam nomine, de qua duorum sobolum pater existebat [...]*⁹, on constate le même effacement de l'accusatif d'objet¹⁰. Pontieri l'a suppléé en I 30 (p. 22,14), introduisant pour se conformer à l'usage le plus général *natam*¹¹ après *generis*. Le procédé est illogique: le savant italien n'a pas redressé dans les énoncés suivants la construction qu'il avait d'abord présumée incorrecte. Il est aussi antiméthodique: il est tout à fait invraisemblable que le hasard d'un accident de copie ait donné naissance à la même construction réputée irrégulière en différents endroits de l'œuvre.

8. On relève chez le même un tour où ces deux constructions sont réunies: cf. *hist.* 6, 21 *Tunc mortua Agnete, duxit uxorem nomine Constanciam ex partibus Galliarum* (« il épousa une dénommée Constance, originaire des Gaules »).

9. Sur ces phrases, voir Desbordes 2005, 130 sq.

10. On a un exemple de la construction régulière et ordinaire en IV 21 (p. 99,21 sq.) *dicens sibi iure competere [sc. Rossanam, Calabriae urbem] ut qui sororem ducis, filiam uidelicet Guiscardi, Mabiliam nomine, uxorem habebat*.

11. L'apparat de l'édition Pontieri observe ici un silence coupable: ce supplément n'est pas spécifié comme tel. – *natus, -i*, qui est « employé dans des circonstances où est exprimée la tendresse, la commisération, l'émotion » (cf. Marouzeau 1962, 166 sq.), n'apparaît qu'en III 23 (p. 70,30), dans une partie versifiée, à l'occasion du mariage de Mathilde avec Raymond de Toulouse (a. 1080). En I 30 (p. 22,14), *natam* est doublement hors de sa place.

En résumé, il n'est rien tombé à cet endroit du texte : *Muriellam* doit prendre la place de *mulierem*, mot apocryphe qui s'est présenté en premier sous la plume d'un copiste – sans que celui-ci s'en rendît compte – et lui a été substitué.

I 25 (p. 20,26-28) [*comes*] *cum esset cupiens quosdam equos quos apud Melfam in cuiusdam domo uiderat, ad hoc persuasit, ut secum uadens nocturno furto extractos abduceret.*

cum C Z: tam B || cuiusdam C Z²B: eiusdem Z, *ed. pr.* || hoc C B: haec Z, *ed. pr.* || uadens ZB: uidens C || furto ZB: futuro C || extractos C B: abstractos Z, *edd.* || abduceret Z, *edd.*: adducerent B om. C.

Évinçant souvent de son appareil les leçons qui lui paraissaient de moindre intérêt, E. Pontieri n'y a pas reporté ici une variante de B, *adducerent*, qui avertit que la tradition imprimée n'est pas sûre. En effet, dans cette phrase ainsi formulée, le sujet du participe présent *uadens*, qui, s'il n'est pas explicité, est référé à l'écuyer, nommé dans le contexte immédiat, est aussi celui d'*abduceret*. On donne donc à entendre que, si le maître a pris l'initiative du vol, c'est l'écuyer qui l'a exécuté. Cette passivité du maître paraît tout à fait invraisemblable: pourquoi celui-ci aurait-il requis le concours de son écuyer pour assister ensuite en simple spectateur à l'accomplissement de son propre projet? Une telle conduite est à l'opposé de son caractère et contredite par les actions de toute sa vie¹². Le pluriel de B – logiquement lié pour le sens au syntagme participial *secum uadens*¹³ – lève la difficulté: l'écuyer s'est laissé persuader de suivre son maître et de prêter la main au vol dont celui-ci a eu l'initiative et qu'il a exécuté. On corrigera donc l'*abduceret* des éditions en *abducerent*.

Sur cette « construction à anacoluthie », voir Desbordes 2005, 118 *sq.*, n. 22¹⁴.

-
12. Ne réplique-t-il pas à son fils Jourdain en IV 16 (p. 95,7-10) « qu'il n'enverrait jamais son fils ni quelqu'un d'autre là où lui-même n'oserait pas être le premier et que, s'il voulait être le premier quand il s'agit de devenir propriétaire ou de partager des biens, il lui appartenait aussi de se porter en première ligne quand il s'agit d'en conquérir » (*retulit se numquam uel filium uel aliquem quo ipse primus esse non audeat missurum et, sicut primus esse uolebat in possidendis uel distribuendis, ita quoque* [C: *ergo* Pontieri om. Z, *ed. pr.*] *conueniens esse ut prior fieret in acquirendis*)? Et n'est-ce pas lui encore qui, bien qu'il ait répondu à l'appel au secours de Richard, prince d'Aversa, impuissant devant les empiètements des Lombards, prend naturellement la direction des opérations et exerce le haut commandement des forces normandes, assumant tous les devoirs de cette charge avec une énergie qui fait l'admiration de tous les hommes de troupe (cf. IV 26, p. 105,26-38)?
13. Comparer II 12 (p. 33,8 *sq.*) *fratremque sanum inueniens, non minimum congauisi sunt.*
14. En IV 28 (p. 106,23 *sq.*), l'éditeur princeps avait-il redonné à la syntaxe son dessin exact en imprimant le singulier *persistens* là où Pontieri – à la suite de B; A et C ici font défaut – a adopté le pluriel, traitant la préposition *cum* comme une particule copulative? Ce désaccord de nombre entre le verbe et son sujet donnerait une « construction à anacoluthie »: *Comes autem, cum duce et principe in oppugnatione (impugnazione Z: impugnationi B; cf. III 4 [p. 59,9] infestationi [...] persistens) urbis attentissime persistens, machinamenta [...] aptant.* Seulement, si plausibles qu'elles semblent a priori, nous avons le droit de révoquer en doute l'authenticité de ces deux lectures. En effet, Z porte

I 27 (p. 21,13-16) *Nam una ex parte gladius a Normannis [...] desaeuiebat; ex alia uero fames [...] perlanguida aestuabat; tertia uero pruina mortalitatis, horribiliter defluens, uix aliquem intactum pertransiens [...] percurrebat.*

L'effacement de la préposition *ex* devant *tertia uero*, qui rompt sur le plan de la syntaxe la mise en parallèle des trois fléaux qui désolent le pays, doit être imputé, plutôt qu'à Malaterra lui-même, à l'étourderie d'un copiste¹⁵.

De même, il nous paraît probable qu'en II 31 (p. 41,31-33) [*comitissa*] *tanta strenuitate coepit esse sollicita circa castrum tuendum ut [...], ubi meliorandum uidebat, studeret ut fieret*, il s'est perdu un mot après *ubi*, l'expression, telle que les copistes l'ont transmise, ne pouvant être appuyée par aucun texte parallèle tiré de la chronique. Comparer I 5 (p. 9,32) *ne simile quid sibi in posterum eueniret*; II 13 (p. 33,13 sq.) *ne quid simile sibi accidat*; II 31 (p. 41,35) *ne segniter agendo quid simile incurrerent*; II 33 (p. 43,6 sq.) *tam magnum quid tamque nostris temporibus inauditum*; III 17 (p. 67,4 sq.) *si [...] uel modicum quid iniuriae uel fecissent uel facere attentare praesumerent*; III 31 (p. 76,27 sq.) *increpans eum quod [...] tale quid praesumpsisset*; IV 27 (p. 106,15 sq.) *quia haec ab illis exequenda interrupta fuerant*. Dans tous ces passages, l'adjectif, qualificatif ou verbal, dépend d'un pronom¹⁶. Nous

une leçon double, *persistere persistentes*, que les variantes imprimées ne permettent pas d'expliquer. Il y a toute apparence que B – où déjà un de ses ancêtres – a purement et simplement supprimé l'infinitif que cet état de la tradition lui donnait, *persistentes* s'accordant par syllepse avec l'ensemble des sujets (*comes [...] cum duce et principe*) et préparant le pluriel *aptant*. Quant à l'éditeur princeps, il a non seulement arrangé le texte de sa source en privilégiant l'accord grammatical régulier du participe avec le substantif auquel il se rattache, mais il a normalisé la construction en éliminant lui aussi l'infinitif. Or la faute de Z a une explication assez simple. La répétition de *persistere* dans *persistentes* paraît être le résultat d'un double effet de suggestion: le participe régissant l'infinitif a conservé sa désinence (-entes), mais le radical auquel ce morphème est lié se sera effacé dans la mémoire du copiste au profit du mot immédiatement antérieur; cf. Havet 1911, 134, § 475. La substitution aurait-elle été facilitée par la présence, à l'initiale, d'une syllabe identique? II 45 (p. 52,38 sq.) présente, dans un contexte analogue, un composé en *per-*, qui est un quasi-hapax: *ipse, nihilominus impugnationi cum fratre intentus, inquietare (sc. les habitants de Palerme assiégée) perstuduit*. Le verbe simple étant mieux représenté, nous proposons de lire en IV 28 *impugnationi [...] persistere studentes*.

15. La faute, commune à toutes nos sources, est ancienne. C'est à un accident de même espèce que l'éd. Pontieri doit la chute de la coordination *et* dans une citation légèrement déformée du *Bellum Iugurthinum* (3, 3) de Salluste en IV 15 (p. 93,22): *scientes frustra niti et ad extremum nihil nisi odium fatigando quaerere* eqs. Cf. I 26 (p. 20,31 sq.), qui répète la citation sous une forme en tout point identique. Dans l'un et l'autre endroit, le texte et la ponctuation de l'éd. italienne doivent être réformés. Sur l'omission de « petits mots » au cours de la transmission du texte de Malaterra, voir Desbordes 2005, 136, n. 64, et Avenel 2008, 33, n. 9.
16. Voici un parallèle textuel plus exact que les passages tirés de la chronique: *Historia Compostellana* 2, 64, 4 (p. 352,106 sq. Falque) *Quod si quid in eo corrigendum et meliorandum uiderint, ad placitum suum corrigant et emendent*.

pensons que Malaterra avait écrit : *ubi <quid> meliorandum uidebat* (« dès que la comtesse s'avaisait qu'il y avait quelque amélioration à y apporter »)¹⁷.

Il **praef.** (p. 29,2-4) *Si queritur quod, Calabria uel Apulia iam [...] descriptis, apud Siciliam describendam transimus iterum quasi digressionem facientes ad eundem stilum reducturi, sciendum est quod [...]*

queritur C Z : queratur B quaeritur *edd.* || quod C Z : quare B || describendam C : -ntes ZB, *edd.* || transimus C ZB : -seamus *edd.* || ad – quod *om.* Z, *ed. pr.* || reducturi C Ca : redituri B.

ad eundem stilum reducturi, nouveauté qu'un accord partiel de B avec C aura imposée à E. Pontieri¹⁸, soulève une double difficulté : il pose une question de construction¹⁹, le participe futur appelant un complément direct d'objet²⁰, mais encore d'interprétation, à en juger du moins par les traductions que nous avons

-
17. Dans une proposition infinitive, *esse* manque avec le participe futur (cf. Desbordes 2009, 73, n. 8) ou le participe passé passif. Il arrive que Malaterra le supprime également lorsque le prédicat, comme ici, est un adjectif : cf. II 1 (p. 29,14) *Siciliam incredulam audiens* ; III 37 (p. 79,31) *ubi minorem custodiam [...] persensit* ; IV 3 (p. 86,35-87,1) *quem in talibus sufficientem et praeualidum cognoscebat* ; IV 16 (p. 94,11 sq.) *Melitam insulam a referentibus uiciniorem ceteris sibi cognoscens* ; voire quand c'est un substantif : III 32 (p. 77,8 sq.) *Et quia hanc quasi clauas* (C B : *clauem* Z, *edd.*) *Siciliae aestimabat*, [...] ; IV 17 (p. 96,30 sq.) *quod comitem prudentioris consilii uirum [esse add. B, Pontieri] sciebant*. Monnaie courante durant toute la latinité, ces ellipses d'*esse*, auxiliaire ou copule, ne dépassent pas dans la chronique les limites que l'usage antique leur a assignées. Cf. Kühner & Stegmann 1976, I, 14 sq. ; Hofmann & Szantyr 1965, 392, § 209 c) ; 422, § 223, *Einzelheiten*. c). Quand il indique simplement l'existence, *esse* ne manque pas : cf. I 32 (p. 22,29 sq.) *ubi eos esse audiuit aduolat* ; II 23 (p. 37,6) *cum ducem in uno [sc. castello] esse sciebat* ; II 24 (p. 37,18 sq.) *urbicenses [...] ducem infra urbem esse cognoscentes* ; etc.
18. Le savant italien s'est-il aperçu qu'à cet endroit B se sépare de C ? Son apparat n'en fait pas état. Auparavant, ce morceau de texte n'était connu que par la liste des variantes glanées dans son *codex Panormitanus* par G.B. Caruso, puis enregistrées par L.A. Muratori, qui les a ventilées dans les notes de sa propre édition ; cf. Desbordes 2005, 113, et Avenel 2008, 34, n. 11.
19. Dans sa thèse de doctorat (cf. Avenel 2001, IV, 433), M.-A. Lucas-Avenel a cru devoir donner la préférence au *redituri* que porte B ; néanmoins, dans la note qu'elle a consacrée à ce mot, elle n'a pas éprouvé le besoin d'indiquer le motif qui l'a guidée dans ce choix. Si *redituri*, qui ne présente après *ad eundem stilum* aucune difficulté pour la grammaire ni pour le sens, était le vrai texte, on ne voit pas pas pourquoi, dans le ms. dont la recension offre le plus de garanties d'authenticité, il aurait été évincé au profit d'une forme nouvelle impliquant une faute de langue. De toute évidence, c'est le contraire qui s'est produit, et cette leçon est le résultat d'une réfection de bon sens, mais arbitraire, d'un réviseur.
20. Dans Desbordes 2005, 134, n. 58, nous considérions, après d'autres, que « l'accusatif régime que requiert *reducturi* est [...] sous-entendu : il s'agit du *lector* [...], ici non précisé, mais présent derrière l'impersonnel *quaeritur* ». En réalité Malaterra dans ce prologue s'adresse à ceux de ses lecteurs qui n'approuvent pas sa manière d'ordonner le récit de la conquête ; cf. Desbordes 2007, 56. Loin d'effacer l'impossibilité grammaticale à laquelle on se heurte, cette interprétation, qui trahit le sens, décele l'altération du texte traditionnel.

consultées²¹. En effet, sans manifester entre elles de divergences caractérisées, elles ne font apparaître aucune différence entre les participes présent, *facientes*, et futur, *reducturi*, détruisant ainsi l'organisation logique de la proposition complétive et en défigurant quelque peu la signification.

Il est inutile néanmoins de conclure de cette double difficulté à l'hypothèse d'une mutilation du texte primitif : le complément requis n'a pas disparu ; il a été rendu méconnaissable à la suite d'une suggestion flexionnelle²². De fait, *stilum* doit être entendu ici au sens propre de « stylet », dissocié de la préposition *ad* et rapporté à *reducere*, avec lequel il forme une locution dont on trouve ailleurs quelques exemples. Cf. *Vita Hiltrudis Lesciensis* (s. XI) : *His ergo prout res exegit modice digestis, ad latebram sanctae Virginis stilum reducamus* ; Pierre le Vénérable (s. XI-XII), *epist.* 111 : *Sed ut, deploratione omissa, ad ea quae coeperam stilum reducam, [...]*²³. Le siège de la faute est donc le faux déterminant *eundem* : enclavé entre la préposition et le substantif qu'un copiste distrahit, égaré par les apparences, aura perçu comme étant son régime et détaché, au mépris de la construction et du sens, du verbe qu'il complète, ce mot a été arrangé. Antérieurement à cette rection fautive, il visait la réalité à laquelle Malaterra veut appliquer de nouveau son « stylet », *Calabria uel Apulia*. Sous l'influence du *stilum* contigu, *easdem* est devenu *eundem*.

En rétablissant *easdem*, on aboutit à un sens conforme à la liaison établie entre les idées : « Si l'on déplore que, dans notre récit, après avoir évoqué la Calabre et

-
21. Cf. Loud (*Medieval History Texts in Translation*) ; Avenel 2001, II, 214 ; Lo Curto 2002, 91 ; Wolf 2005, 85.
 22. Cette altération du texte original, commune à tous les témoins conservés, est antérieure au moment où la tradition s'est divisée en deux rameaux.
 23. Rapprocher Fréculfe de Lisieux, *hist.* II 3, 16 (p. 601,104 Allen) *Nos uero ad opus conpendii coeptum stilum scribendo reuocemus* ; Agnellus de Rauenna, *Liber pontificalis* 141 (p. 506,14 sq. Nauwerth) : *Deflectemus ad aliam urbem stilum et de amissis nostris ciuibus per ordinem enarremus* ; *Vita Waldetrudis Montensis* (s. X), *praef.* : *De uita et conuersatione sanctae Walde drudis aliqua scripturi ipsius poscimus habitatorem, Spiritum scilicet sanctum, quo [...] stilum scribendi dirigat sensificum, ne sermo incultus tribuat auditoribus fastidium* ; Gualterus Teruanensis, *Vita Karoli* 27 (p. 51,3 sq. Rider) *Sed iam libet stilum a narrationis serie parumper declinare et enormitatem tanti facinoris [...] considerare* ; Pierre le Vénérable, *De miraculis* 1, 23 : *Memini me superius promississe quod [...] sic illis quae de proximo cognoueram praemissis, pedetemptim ad remotiora stilum transferrem* ; Hugues de Poitiers, *Chronicon abbatiae Vizeliacensis* 4 : *Descriptis itaque superioribus libellis de dignitate et exordio atque libertate Vizeliacensis ecclesiae, [...] ad ea quae desunt non supplenda quidem, sed proseguenda [...] stilum ducimus* ; Jean de Salisbury, *Policraticus* 6, 30 : *[...] nisi [urgear] auctoritate superioris amici ad hoc stilum, licet hebetem, impellentis* ; Guillaume d'Ockham, *Summa logicae*, *praef.* : *Ad studiosos itaque [...] stilum dirigens, sed uniuersis prodesse cupiens exorsus est ita dicere [...]* ; etc. Dans chacune de ces expressions métaphoriques, *stilus* est employé normalement dans le sens de « stylet ». Les locutions les plus usitées sont formées avec le verbe *uertere* ou son composé *conuertere*.

l'Apulie [...], nous évoquions la Sicile pour derechef nous intéresser à ces provinces, comme si nous venions d'ouvrir une parenthèse, il faut savoir que [...].»

Sur la faute, voir Desbordes 2005, 118 (*ad I 6* [p. 10,13]) et 135 (*ad II 7* [p. 31,33]). Autre exemple d'accommodation grammaticale par un syntagme prépositionnel contigu: en IV 16 (p. 95,16 *sq.*) *multitudinem quae ut impediret ad ripam obuiam fuerat aggrediens* [...], *obuiam* doit sa finale en *-m* au groupe nominal antécédent. On lira désormais *obuia*, la construction attributive étant de règle dans la chronique avec *esse* ou *fieri*²⁴. On ne trouve pas dans le latin de Malaterra des tours comparables à Plaute, *Bacch.* 667 *sed quem quaero optume eccum obuiam mihist*, ou Cicéron, *Verr.* I 18 *fit obuiam casu ei multitudini C. Curio*²⁵, où l'adverbe tient lieu d'adjectif. *Obuiam* ne s'y rencontre jamais qu'auprès de verbes de mouvement²⁶ – concurrencé à l'occasion à cette place par l'adjectif *obuius* en apposition²⁷.

II *praef.* (p. 29,9 *sq.*) *cum opportunitas exigebat, exercitu in Siciliam interim dimisso, ipse* [sc. Rogerius] *ad sua negotia disponenda redibat.*

interim post exercitu iter. C || *disponenda ZB*: -do C.

Quelques libertés que Geoffroi Malaterra ait pu prendre avec les règles classiques de l'expression du lieu²⁸, la transmission du texte paraît ici fautive: *Siciliam*, qui se lit dans les deux rameaux de la tradition et que tous les éditeurs ont imprimé, sans le discuter, choque par une incohérence dont il n'y a pas d'exemple dans le reste de la chronique. En effet, la syntaxe de *dimitto* établie d'après l'usage du chroniqueur

24. Cf. II 32 (p. 42,7); IV 2 (p. 85,21); IV 2 (p. 86,3); IV 8 (p. 90,15); IV 10 (p. 91,11 *sq.*); IV 10 (p. 91,14 *sq.*); IV 16 (p. 94,30-32); IV 25 (p. 103,16 *sq.*). Il semble qu'une différence sépare les deux verbes dans leur fonction prédicative, *obuius esse* dépeignant un état – la position de celui qui s'est déplacé pour se trouver sur le passage de quelqu'un et qui attend (cf. IV 16; IV 23; IV 25) –, et *obuius fieri* mettant en évidence le déplacement nécessité par la rencontre, amicale ou hostile. C'est pourquoi en II 32 (p. 42,6 *sq.*), le contexte nous engagerait à restituer *fiunt* aux dépens de *sunt*: *Quos Arabici [...] eminus aduentare uidentes, magno impetu prorumpentes obuui sunt*. Comparer Tite-Live 3, 7, 5 *ubi cum hostes non inuenissent, secuti famam ac uestigia obuui fiunt descendentibus ab Tusculana in Albanam uallem*.

25. Voir *ThlL* IX 2, fasc. II, 316,22-42 (Hermans-Ehlers, 1971).

26. Cf. II 13 (p. 33,14 *sq.*); II 43 (p. 51,20).

27. Cf. II 41 (p. 50,5 *sq.*) [*praedam*] *ultra uobis obuiam* [...] *adducit* [sc. *fortuna*] – comparer Cicéron, *Att.* 6, 5, 1 *uelim* [...] *obuias mihi litteras* [...] *mittas* – et IV 13 (p. 92,25 *sq.*).

28. L'une des plus remarquables, passée quasi inaperçue, concerne le locatif, conservé dans des noms propres de villes sans indiquer le lieu où l'on est. Sur d'autres singularités affectant l'expression du lieu, voir Desbordes 2005, 143 *sq.* et n. 86; Desbordes 2007, 75 et n. 90. En règle générale, pour ce qui concerne la syntaxe de ces compléments, il semble que Malaterra ne s'écarte significativement de l'usage classique qu'à la question *quo*: on trouve plus d'une fois dans C, ainsi que dans Z, *in* et l'ablatif avec des verbes où l'idée de mouvement ou de direction domine. Ces cas particuliers du latin de la chronique mériteraient d'être étudiés chacun dans son ensemble.

exclut, dans l'acception « statique » de ce verbe²⁹, l'accusatif après *in*³⁰: cf. II 20 (p. 35,19) *iuuencula in Calabria dimissa*; II 29 (p. 40,1 sq.) *uxore ibi cum paucis dimissa*. L'accusatif n'y apparaît qu'après *apud*: cf. II 18 (p. 34,29 sq.) [*Betumen*] *apud Cathaniam [...] dimittentes*; II 31 (p. 41,30 sq.) *uxore et militibus suis apud Traynam dimissis*; III 40 (p. 82,1) *filium et quos cum ipso apud extremas partes dimiserat [...]*.

Sur l'explication de la faute supposée – dédoublement de la première syllabe d'*interim* –, voir Desbordes 2005, 153, n. 119.

II 1 (p. 29,13; 15-18) *comes Calabriae Rogerius [...], ut semper dominationis avidus erat, ambitione adipiscendi eam* [sc. *Siciliam*] *captus est, duo sibi proficua deputans, animae scilicet et corporis, si terram idolis deditam ad cultum diuinum reuocaret et fructus uel redditus terrae [...] in Dei seruitio dispensaturus temporaliter possideret.*

eam C Z: tam B || *post est add.* et B || proficua Z: proficua C perficua B || deputans C Z: re- B || scilicet om. B || idolis ZB: dolis C || deditam C B: -tum Z || in dei C Z: uiuente B.

Admis sans difficulté par tous les éditeurs, le génitif de la parenthèse explicative *animae scilicet et corporis*, sans lien pour la grammaire avec ce qui l'amène, ne peut être conservé: après *sibi proficua*, on n'attend pas ici un génitif, mais un datif³¹.

29. Dans chacun des emplois signalés dans cette note critique, *dimitto* + acc. de la personne a le sens de « laisser », c'est-à-dire « quitter momentanément », sans aucune des connotations négatives attachées ordinairement à cette acception du verbe dans les articles de nos dictionnaires de latin classique.

30. De même, en II 3 (p. 30,12), il faut s'en tenir à la lecture des mss secondaires, la seule qui donne une construction satisfaisante: *duce relicto in Apulia* (ZB: -am C). Comparer I 11 (p. 14,4); I 14 (p. 15,15); I 28 (p. 22,7 sq.); II 13 (p. 33,11); IV 10 (p. 91,20 sq.). En II 24 (p. 38,6 sq.), la leçon de C est évidemment mauvaise et ne doit pas être substituée, au nom du principe d'autorité pris dans toute sa rigueur, à la vulgate des éditions: *ducem in captione* (Z: -nem C acceptione B) [...] *ponunt*. Cf. I 12 (p. 14,23); I 37 (p. 24,11 sq.); III 20 (p. 69,19 sq. et p. 69,30 sq.); IV 16 (p. 94,23 sq.); IV 29 (p. 107,7). En I 38 (p. 24,16 sq.), des considérations du même genre appuient l'intercalation du supplément que les éditeurs y ont introduit: *illos [...] <in> Normannia* (ZB: -niam A -ndi C) *remansisse*; comparer I 34 (p. 23,18); II 10 (p. 32,18 sq.); II 18 (p. 35,3: *comes [...] in Calabria* [A ZB: -iam C] *remansit*); III 1 (p. 57,17); IV 16 (p. 95,43). Enfin, il n'est pas douteux qu'en I 40 (p. 25,35), l'accusatif a pris indûment – pour une raison qu'on ne s'explique guère – la place de l'ablatif: l'agencement syntaxique de la proposition exige, en effet, comme l'éditeur princeps l'a bien compris, *quae fama didicimus ab ipsis fratribus in Apulia* (edd.: -am C ZB) *uel certe* (C Z: *circam* B *circa* Pontieri) *Calabria* (ed. pr.: -iam C ZB, Pontieri) *facta*. Comparer I 40 (p. 25,37 sq.: *quae postea in Apulia uel Roma siue Graecia facta sunt*); II *praef.* (p. 29,3: *quae in eis* [sc. *Calabria uel Apulia*] *facta sunt*). Sans doute doit-on se garder de vouloir trouver partout une construction fixe et corriger les textes pour les rendre conformes à la règle; mais nous inclinons à croire, avec Mondry Beaudouin (*Revue critique*, 39, 1895, I, p. 343), « qu'un auteur soucieux de sa langue a toujours été constant avec lui-même, tout au moins dans le cours d'un même chapitre ».

31. Adjectif ou substantif, le mot – qui apparaît avec Cassiodore – se présente en trois autres endroits de la chronique, toujours associé à un datif d'intérêt: cf. II 24 (p. 37,43 sq.) *Sed neque, ut reor,*

Cette anomalie grammaticale ne s'est pas présentée sous la plume de Malaterra : elle résulte d'une lecture inexacte du texte original, *corporis* ne devant sa désinence génitive qu'à un doublement de l'initiale du mot suivant, *corpori*<*s*> *si*.

II 25 (p. 38,14 sq.) *inuitant* [sc. *ducis milites*] *fratrem ut fratri, in angustias posito, auxilium ferendo subueniat*.

inuitant C B : -tauit Z -tabit *ed. pr.* || *fratri* C Z : *fratres* B || *angustias* C Z : -am B.

Les éditeurs ont laissé échapper ici une leçon qui n'a aucune vraisemblance, *ponere* appelant invariablement l'ablatif à la question *ubi*, au propre comme au figuré³² : cf. *supra*, ad II 24 (p. 38,6 sq.), n. 29, et comparer II 25 (p. 38,13 sq.) *uitam in tanto discrimine positam* ; II 30 (p. 40,41) *comes in tanto discrimine positus* ; II 30 (p. 41,6 sq.) *Nostris [...] in tam laborioso discrimine positis*. Rétablira-t-on *in angustiiis posito* ? Le pluriel est usuel³³, mais sans exemple dans la chronique³⁴. On peut s'appuyer sur cet usage constant du singulier pour défendre ici la véracité d'un *in angustia posito*³⁵.

II 30 (p. 41,2-4) [*comes*] *liberatur, tanta strage de inimicis facta ut, sicut in condensis saltibus iacerent a uento dirupta ligna, sic circumquaque sibi adiacerent hostium ab ipso perempta cadauera*.

strage C B : *strages* Z || *condensis* C Z B : -ibus *Pontieri* || *saltibus* om. B || *iacerent a uento post ligna transt.* B || *sic* om. B || *adiacerent* C Z : -cebant B.

Bien que la comparative soit intercalée au milieu d'une consécutive, ces deux propositions ne sont pas véritablement subordonnées l'une à l'autre : énonçant simplement un rapport d'équivalence, la comparative ne contribue pas à définir l'action principale. Il est difficile dans ce cas d'attribuer au subjonctif *iacerent* une valeur particulière. La chronique n'offre rien qu'on puisse mettre en parallèle avec

quantum de me uobis aliquid proficuum erit ; IV 23 (p. 101,23 sq.) *dicens sibi magno honori et proficuo futurum, si filia filio regis futuro sponso iungatur* ; IV 24 (p. 102,20 sq.) *Boamundus [...] plus fratri ad damnum quam ad proficuum – non tamen, ut credimus, ex industria – factus est*.

32. In et l'accusatif avec *positus* indique le but ; cf. VvLG., *Luc.* 2, 34 *Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israhel*.

33. Cf. Ambroise, in *psalm.* 61, 32, 3 *in angustiiis quis positus* ; Hégésippe, *hist.* 3, 13 (p. 207,11 Ussani) *in angustiiis positi* ; Augustin, in *psalm.* 43, 25 *posito itaque in angustiiis* ; etc.

34. Hormis II, 25, on compte cinq occurrences du mot, toutes au singulier : cf. I 21 (p. 19,28) ; I 25 (p. 20,23) ; I 27 (p. 21,22) ; II 29 (p. 40,16) et III 33 (p. 77, 16).

35. La Bible latine offre une expression en tout point comparable, (*et conuenerunt ad eum omnes qui erant in angustia constituti* (I *reg.* 22, 2), que les auteurs anciens – à partir du IV^e siècle –, puis les auteurs médiévaux ont reprise, mais en substituant souvent le pluriel au singulier de leur source. Si Ambroise et Augustin, par exemple, n'usent guère que du pluriel, Jérôme passe sans motif apparent d'un nombre à l'autre. Fait remarquable : *constitutus*, cet autre succédané d'un participe inexistant, ne figure pas dans le lexique de Malaterra.

cette phrase ; mais dans le latin de Malaterra, l'indicatif est la construction régulière de toutes les subordonnées comparatives. Ici, le subjonctif aurait une explication assez simple : il aurait été suggéré par l'*adiacerent* postérieur³⁶.

II 32 (p. 42,1) *cupiens experiri cuius ualentiae eorum militia esset, illuc* [sc. *apud* (employé au sens de *ad*) *Castrum Iohannis*] *uersus aciem dirigit* [sc. *comes*].

Telle est la leçon des mss, que les éditeurs ont conservée. Il n'en reste pas moins que *illuc uersus* – tournure qu'on ne trouve pas ailleurs dans la chronique et qui ne semble pas autrement attestée³⁷ – constitue une alliance de mots suspecte : *uersus* après *illuc* est inutile ; il suffisait de dire *illuc aciem dirigit*, comme en II 33 (p. 42,33) *illuc comes aciem dirigit*. Comparer IV 16 (p. 94,31) *illuc enim classem suam conuenire fecerat*. Mais si, *illuc* n'ayant pas besoin d'être renforcé, *uersus* n'a aucune raison d'être dans ce passage, d'où vient-il ? Comme son environnement ne porte rien de nature à entraîner son incorporation à cet endroit du texte, empêchant de conclure à une distraction de copiste, il faut considérer la forme comme authentique. L'explication qui se présente alors à l'esprit, c'est que *uersus*, préposition, aura perdu le complément qu'il introduisait dans l'original comme il le fait en I 18 (p. 18,19 sq.) dans une situation identique : *uersus partes Calabriae aciem dirigit*. Le comte Roger n'a pas l'intention de réduire la place où un corps expéditionnaire de Sarrasins fraîchement débarqué s'est installé. Ce qu'il veut, c'est en découdre pour éprouver la valeur militaire du nouvel ennemi : *illuc uersus <ipso> aciem dirigit*.

II 32 (p. 42,6-8) *Quos Arabici qui in castro erant [...] fugientes persecuntur, accingentes diruunt, in tantum ut ad locum insidiarum nonnisi duo ex nostris illaesi peruenirent*.

accingentes, qui a donné du fil à retordre aux traducteurs³⁸, ne donne aucune apparence de sens. La difficulté s'évanouit, si on lit *attingentes*. D'un emploi peu

36. « Lorsque deux portions de texte voisines ont des analogies, les auteurs s'efforcent d'y varier l'expression ; les copistes, au contraire, tendent à l'uniformiser » (Havet 1911, 144, § 543). Sur l'image, cf. Hildegarde de Bingen, *Sciuias* 3, *uisio* 7, 6 *Medius* [sc. *angulus*] *uero contra Occidentem respicit ; ubi plurima putrida ligna ab ipso desecta iacent*. On se souvient du passage de Virgile, *ecl.* 7, 54 *strata iacent passim sua quaeque sub arbore poma*.

37. Selon toute apparence, la paire formée par le cumul des deux adverbes ne fait pas partie de la langue du chroniqueur ; si elle était authentique, elle serait d'autant plus remarquable qu'elle n'est pas conforme aux usages du latin – tels du moins que nous pouvons les appréhender par l'entremise des banques de données mises par Brepols à la disposition des chercheurs. On ne saurait lui comparer *illuc usque*, « jusque-là », que nous offre par exemple la Vulgate (cf. *gen.* 22, 5 *ego et puer illuc usque properantes* ; I *Macc.* 11, 73 *et peruenerunt usque illuc*) ; au demeurant cette expression n'est pas, comme la précédente, du vocabulaire de Malaterra.

38. Quand ils ne sautent pas une étape du récit, ils ont imaginé soit une manœuvre des Sarrasins – « les Arabes [...] les poursuivent dans leur fuite, les encerclent et les renversent » (Avenel 2001, II,

fréquent dans cette acception « militaire », ce verbe n'est pas étranger au vocabulaire de Salluste : cf. *Iug.* 101, 4 *Sulla, quem primum hostes adtigerant, cohortatus suos turmatim [...]*, et voir Dietsch 1846, 152 (« *est idem atque inuadere* »), Koestermann 1971, 356 (sc. *hostiliter*), et *ThL* II 1144,50-62 (E. Bickel, 1903). Étant donné les liens qui unissent notre chroniqueur à l'historien latin, dont il a exploité dans son propre style les expressions³⁹, nous sommes en droit de nous servir de ce précédent comme d'un témoignage confirmatif en faveur de la correction ici proposée : *Arabici [...] fugientes persecuntur, attingentes diruunt [...]*. L'idée exprimée dans cette phrase peut être librement rendue ainsi : les Normands ayant pris intentionnellement la fuite, les Sarrasins se lancent à leur poursuite ; et quand ils ont atteint les fuyards, ils sont bien près de les tailler en pièces⁴⁰.

Cet usage remarquable d'*atingere* ne se trouve qu'ici dans la chronique.

II 40 (p. 49,32 sq.) *dolo cognito, noctis excubias solito attentius uigilesque circa ducem deputant* [sc. *ducis ministri*].

La proposition principale de cette phrase, qui doit sa construction contournée à un zeugma apparent, donnant dans l'état actuel du texte un sens peu naturel, on est enclin à considérer cet assemblage de mots comme suspect. Le verbe *deputant* ne s'accorde pas avec les données renfermées dans le premier des deux constituants conjoints : *excubias* n'en est pas le régime logique ; mais surtout il y a incompatibilité sémantique entre le procès-verbal et sa caractérisation par l'adverbe *attentius*. Indiquant la manière dont le procès s'effectue, cet adverbe s'emploie dans la chronique auprès de verbes – voire d'adjectifs – désignant des activités dont la réalisation

251) ; « *The Arabs [...] chased, surrounded, and finally overcame the fleeing Normans* » (Wolf 2005, 106) –, soit une volte-face partielle des Normands – « *gli Arabi [...] si misero a incalzare quelli che si davano alla fuga e abatterono altri che si accingevano a combattere* » (Lo Curto 2002, 139). *Cingere* a communément pour régime un nom désignant une ville, une place forte, un château, etc., que l'on veut « bloquer » (cf. II 40 [p. 48,28] ; III 15 [p. 66,7] ; IV 22 [p. 100,40] ; IV 24 [p. 102,16] ; IV 26 [p. 105,27]) ; il se dit également de toute réalité qui, en vous enveloppant, vous protège : précipice (cf. II 35 [p. 46,5]), rempart (cf. III 18 [p. 67,33]), mer (cf. IV 26 [p. 104,11]) ; il ne s'emploie jamais dans la chronique pour dire « cerner » un homme, une patrouille, une armée – idée qui se traduit prioritairement par des composés de *circum* : cf. I 32 (p. 22,30 : *circumcingens*) ; II 40 (p. 49,18 *hostibus circumsertis*) ; II 43 (p. 50,29 : *hostibus circumseptos*) ; III 11 (p. 63,40 : *provincia [...] circumsepta*). C'est pourquoi, ici, *accingentes* ne représente pas *ac + cingentes* agglutinés.

39. Sur cette question, voir en dernier lieu M.-A. Lucas-Avenel, « Le sallustianisme de Geoffroi Malaterra », in *L'historiographie médiévale normande et ses sources antiques*, P. Bauduin, M.-A. Lucas-Avenel (éd.), colloque international de Cerisy-la-Salle (7-10 octobre 2009), dont les actes seront publiés en 2012 aux Presses universitaires de Caen.

40. *Diruere* appliqué à des personnes constitue une exception (cf. *ThL* V, 1268,1 sq. [Tafel, 1914]). Ailleurs, ce verbe n'admet comme régimes réguliers que des termes concrets désignant une construction, que l'on « démolit ». Cf. I 10 (p. 13,21 sq.) ; I 31 (p. 22,20 sq.) ; II 27 (p. 39,10) ; II 36 (p. 47,2 sq.) ; IV 10 (p. 91,5 sq. et 17).

requiert une attention de tous les instants, une application sans faille : surveillances (cf. II 30 [p. 41,15]) ; organisation de la défense d'une place assiégée (cf. II 45 [p. 52,37 sq.] ; III 20 [p. 69,25]) ou de travaux de siège (cf. IV 13 [p. 92,16] ; IV 28 [106,23 sq.] ; soumission méthodique d'une région (cf. II 38 [p. 48,3 sq.] ; assistance militaire (cf. IV 24 [p. 94,11]). Ici, on décide de mettre « plus d'application que d'ordinaire », *solito attentius*, à « désigner » ou « envoyer » les gardes de nuit⁴¹. L'impropriété de la détermination adverbiale est patente, et on ne peut pas échapper à l'hypothèse de l'omission fortuite du verbe attendu dans cette situation : on exigera désormais des hommes de garde une surveillance accrue durant la nuit. Approprié, en revanche, pour le sens est le verbe *deputare* quand il s'agit d'attacher à la personne du duc des gardes du corps lui assurant une protection rapprochée⁴².

En conclusion, pour remettre la phrase sur pied, on dissociera les constituants conjoints et, dans ce nouvel agencement syntaxique, on donnera à chaque accusatif d'objet son verbe propre. Seulement, comme les gardes renforcées n'auront pas été assurées par ceux qui en ont eu l'initiative⁴³, le morceau de texte sauté doit comporter l'expression d'un « faire faire » en plusieurs mots, qu'il n'y a aucun espoir de retrouver par conjecture. C'est pourquoi nous nous bornerons à en indiquer l'absence par les signes diacritiques habituels : *noctis excubias solito attentius <...>⁴⁴ uigilesque circa ducem deputant*.

II 41 (p. 50,12 sq.) *gens inimica in tantum debellatur ut uix ex tanta multitudine superesset per quem rei euentus Panhormi renuntiaretur.*

rei CZ : iri B || superesset CZ : -sent B.

Bien que cette lecture ait trouvé crédit auprès de tous les éditeurs, on ne peut se défendre, après examen des textes parallèles, de l'idée qu'un mot de la subordonnée consécutive s'est perdu et que cette expression condensée n'est pas attribuable à Malaterra. En effet c'est, à notre connaissance, le seul endroit de la chronique⁴⁵ où

41. D'une manière générale, les interprètes de Pontieri éludent la difficulté en tirant de *deputare* – quand ils le traduisent – autre chose que ce que ce verbe signifie en toute occasion.

42. Cf. II 22 (p. 36,23 sq.) *Normanni qui apud Traynam et Petrelium ad castra tuenda a comite deputati erant* ; III 29 (p. 75,8 sq.) *Trecenti [...] Waringi in eadem urbe habitabant, custodes ab Imperatore deputati*, eqs. Comparer Richer, *hist.* 4, 17 *Deputauit ergo uigiles quingentenos qui noctibus singulis armati excubias per urbem et moenia exercerent* ; Joseph de Cantorbéry (cité in *English Historical Review*, 25, 1910, p. 295) *deputauerat custodes unumque praecipue qui ceteris in custodia praeesset*.

43. Les *ducis ministri* n'apparaissent qu'ici et en III 40 (p. 81,32) *ministros suos undecumque conuocans*.

44. Peut-on, en attribuant à Malaterra une construction dont il n'offre pas l'exact correspondant, risquer le tour suivant, qui admet le zeugme dénoncé plus haut : *noctis excubias solito attentius <agens / celebrandas (cf. II 30 [p. 41,17 sq.] / custodiendas / faciendas (cf. III 27 [p. 73,36]) / obseruandas / tuendas> uigilesque circa ducem deputant ?*

45. Les ellipses suivantes appartiennent à une série distincte, celle où la forme sous-entendue – substantif ou pronom – devrait être répétée au même cas : II 8 (p. 32,5 sq.) *Nam quamuis noster naualis exercitus*

une construction de valeur partitive se réduit au complément introduit par *de* ou *ex* sans la forme de pronom ou le numéral dont il dépend⁴⁶. Comparer II 5 (p. 31,15 sq.) [Messanenses] *ita interceptit ut uix ex tanta multitudine unus euaserit*; II 32 (p. 42,7 sq.) *in tantum ut ad locum insidiarum nonnisi duo ex nostris illaesi peruenirent*; ou II 33 (p. 44,22 sq.) *ita concludebantur ut uix aliquis nostrorum [...] tumultum interrumpere posset*⁴⁷. D'autre part, loin d'être une cheville, le pronom a ici son utilité comme sujet de *superesset* développé par une relative finale. Comparer II 29 (p. 40,18 sq.) *In tantum enim quisque sibimet intentus erat ut etiam ipse comes uix aliquem haberet qui sibi cibum [...] appareret*⁴⁸.

plurimus esset, eorum tamen amplior et fortioribus nauibus abundantior erat; III *prae*f. (p. 57,10 sq.) *Quae [...] inseruntur, non meae uel tuae laudi, sed illorum qui faciendo meruere sutulantur*; III 27 (p. 73,34 sq.) *nemine ipsorum aduersus nostros, sed neque ex nostris aduersum ipsos ipsa die aliqui praesumentem*. Comparer, par exemple, Cicéron, *fin.* 4, 3 *Existimo [...] ueteres illos Platonis auditores, Speusippum, Aristotelem, Xenocratem, deinde eorum, Polemonem, Theophrastum, satis et copiose et eleganter habuisse constitutam disciplinam*, ou Att. 12, 21, 1 *Catonem primum sententiam putat [sc. Brutus] de animaduersione dixisse [...], et, cum ipsius Caesaris tam seuera fuerit [...], consularium putat leniores fuisse [...]*, ou encore Tite-Live 26, 36, 12 *Hunc consensum senatus equester ordo est secutus, equestri ordinis plebs*. Ici, le pronom n'a pas été exprimé avant d'être sous-entendu. Dans son usage partitif, l'ablatif après *de* ou *ex* joue aussi le rôle de régime direct d'un verbe transitif: cf. I 7 (p. 10,27) *etiam de suis [sc. praemiis] pollicetur* (« il <leur> en promet même lui aussi [sc. des présents] »); III 1 (p. 57,20) *dum ex his quae acquirebat cum fratre partiebatur* (voir Desbordes 2009, 73 sq.); IV 21 (p. 99,18 sq.) *de his quae duci competeabant [...] sibi usurpare* (« s'approprier des biens qui appartaient au duc »); IV 25 (p. 102,37 sq.) *de suis etiam ne fallatur cum ipsis dirigens [...]* (« les faisant accompagner de gens à lui par crainte d'être dupe »). Cet emploi ne saurait être confondu avec celui qui a retenu ici notre attention.

46. Cf. VVLG., act. 2, 30 *propheta [...] cum esset et sciret quia iureiurando iurasset illi [sc. David] Deus de fructu lumbi eius sedere super sedem eius*, que Grégoire de Tours, *hist.* 5, 14 (p. 302,24-27 Buchner) a imité en le combinant avec un autre verset de la Bible (*gen.* 35, 11): « *Percussit Deus Chilpericum et omnes filios eius, nec superauit de his qui processerunt ex lumbis eius qui regat regnum illius in aeternum* »; VITAE patr. 5, 14 *supererat adhuc de palmulis suis*. Sur ces partitifs « sans terme de "portion" » (Väänänen 1987, 38), voir Saloniun 1920, 89-94 et Hofmann & Szantyr 1965, 58 sq., § 52, *Zusätze.* 1).
47. On ne peut pas ne pas rapprocher du texte ici discuté ces vers d'Ovide, *met.* 1, 325 sq.: *et superesse uirum de tot modo milibus unum / et superesse uidet de tot modo milibus unam [sc. Iuppiter]*.
48. Cf. Rufin, *hist.* 27, 8, 1: *in illa omni multitudine uix inuenires aliquem qui oleo saltim uteretur*. Dans I 15 (p. 16,2-4) [Apuliam] *tanta in pace rexerit [sc. le comte Onfroï] ut uix in aliquo loco suae dominationis latro uel praedo uel qui suis imperiis contradicere auderet posset inueniri*, la relative déterminative sans antécédent lexicalisé doit sans doute sa construction elliptique aux substantifs auxquels elle est coordonnée et dont elle est l'équivalent. Sur ce type de relative, voir Desbordes 2007, 69, n. 66; Goelzer 1909, 325, § 202, citant Avit de Vienne, *carm.* 4, 262-266: *ne penitus cessans intercidat omne creatum, / spirantum e cunctis pecorum celerumque uolucrum / siluarumque feris et quae [= ex eis quae] iumenta uocantur / uel quae per tacitos reptant labentia motus / bina cape et tecum claustro uictura reconde*. Autre phrase de la chronique où l'on ne s'attend pas à voir manquer l'antécédent d'un relatif: II 7 (p. 31,32 sq.) *nam acceptis ingrati utuntur a quibus ipse largitor non recognoscitur*; cf. Kühner & Stegmann 1976, II, 281 sq., § 193, 5; Desbordes 2005, 154, n. 121.

Comme on ne peut prétendre à la certitude, nous proposons, pour suppléer à cette absence d'un lien nécessaire, les deux compléments possibles :

- *ut uix <aliquis> ex tanta multitudine superesset [...]*

- *ut uix ex tanta multitudine <unus> superesset [...]*.

II 43 (p. 51,34-36) *Dux [...], fratrem in Siciliam praemittens, soluto exercitu, breui iterum expeditionem uersus Panhormum summouet.*

ante soluto add. in B || soluto C B: solito Z, edd.

N'ayant pas estimé assez haut la valeur du ms. C, E. Pontieri a rejeté la correction qu'il lui indiquait et perpétué, sans avertissement, le texte de la vulgate – faisant pour une fois bon marché de la lecture de B, qui le mettait sur la voie du texte authentique. Mais il est encore une forme à laquelle on ne saurait se rallier, toute traditionnelle qu'elle est. Elle ne paraît pas d'ailleurs s'être employée dans un tel contexte, et les traducteurs ne sont pas d'accord sur ce qu'elle veut dire. C'est le verbe *summouet* : joint à *expeditionem*, il n'est pas le mot juste. Pour rétablir la leçon originelle, il suffira d'écrire, moyennant une modification des plus légères et qui se passe de justification, *summonet*⁴⁹, comme on peut le voir par la confrontation avec ces deux passages de la chronique : III 26 (p. 72,27 sq.) *Imperator [...], de praesentia hostium sinistro nuntio accepto, chartulis expeditionem submonens totum imperium sollicitat* ; III 35 (p. 78,16-18) [*dux*] *per totam Apuliam et Calabriam exercitum perscribens submonet ut proxima uentura aestate secum Romam super Imperatorem ituri expensas siue commeatus aptarent.*

Il y a certainement aussi une confusion de lettres au point de départ de cette phrase de III 28 (p. 75,2 sq.), qui est fautive dans tous les états de la tradition, manuscrite et imprimée : *tandem ui coacti, foedere composito, deditionem ipsis facientibus, dicioni ducis colla submittunt.*

post deditionem add. de di C dedit Z fecerunt B || ipsis C Z: ipsumque B || facientibus B, edd. : -tes C Z || submittunt Z, edd. : -tit C -tuntur B.

C – dont Pontieri une fois encore ignore le témoignage – a conservé la faute à l'état naissant : *de di*. Z a fondu les digrammes en un seul mot, qu'il a pourvu d'une désinence verbale, sans avantage aucun pour la construction ni pour le sens ; l'éditeur princeps, ne voyant dans ce *dedit* qu'une répétition avortée de *deditionem*, l'éliminera. B, s'écartant résolument de la lecture de son propre modèle, y a substitué

49. La faute s'est répétée en IV 22 (p. 99,38 sq.) : *Sicque potius ipse ducem ad expeditionem super Guillelmmum urgens quam ipse a duce ad id iniuriarum ulciscendum* (C : *ad iniuriam ulciscendam* Z, edd.) *submoueretur* (Z, edd.). Avec C lire *submoneretur*. Le texte de Pontieri a déconcerté ses traducteurs, qui ont soit escamoté purement et simplement, soit interprété à contresens le verbe déformé, altérant le sens général de la phrase.

fecerunt, dont *deditionem* devient le régime. Enfin la *facientibus* de B, enregistré par les éditeurs, n'est qu'un arrangement arbitraire de la leçon de l'archétype, transmise par C et Z, qui n'ont entre eux aucun rapport de dépendance.

Pour réparer la faute restée à l'état primaire dans C et obtenir un sens de ce *de di*, on s'aidera de III 24 (p. 72,7), qui nous restitue dans son entier la locution ici dénaturée : [*ciues*] *uiribus suis magis deficientes, deditione de seipsis facta, eius ditioni cum ipsa urbe subduntur*. Ainsi l'énigmatique *de di* représente *de se*. Cette altération du texte primitif est inattendue : dans la plupart des manuscrits en minuscule, *d* et *s* ne sont pas aisés à confondre. En revanche les passages de *e* à *i* – et inversement – sont fréquents dans C⁵⁰ ; mais le *dedit* de Z nous conduit à en imputer la confusion à l'archétype. On lira désormais : *deditionem de seipsis facientes, dicioni ducis colla submittunt*.

II 44 (p. 52,13-15) *Sed quod animo conceperat minime oblitus, postquam comestum est, potentioribus urbis secreto circumuentis, de sibi illata auiaequae iniuria querimoniam ostentat* [sc. Costo Condonicita].

circumuentis edd. : -niens C ZB.

Il est douteux que la leçon transmise par les manuscrits dérive d'une mauvaise lecture de l'original. Si Malaterra avait écrit *circumuentis*, le copiste qui a transcrit l'exemplaire auquel nos deux lignées de témoins remontent n'en aurait pas tiré *circumueniens*, il aurait conservé *circumuentis*. La conjecture se fonde sur une analyse erronée de ce constituant : *potentioribus urbis* n'est pas un ablatif, c'est un datif, complément d'objet second d'*ostentat* ; et il n'y a aucun motif d'en faire le sujet d'une subordonnée participiale⁵¹. Quant à *circumueniens*, employé absolument, il désigne les démarches que Costo Condonicita a entreprises auprès des notables de

50. Cf. Desbordes 2005, 125 sq., n. 36.

51. Quelque leçon qu'on retienne, la virgule qui suit le participe doit disparaître. Autre phrase défigurée dans les éditions par une ponctuation aberrante : III 36 (p. 78,22-25) *Erat autem idem* (om. ZB, edd.) *Iordanus ex concubina, tamen magnae uis* (C ZB : *uiris* edd.) *animi et corporis et magnarum rerum, gloriae siue* (C Z²B : *suae* Z¹, edd.) *dominationis appetitor. Et iam dudum consilio prauorum sibi adhaerentium iuuenum tacito sub pectore uersus* (C Z¹B : *usus* Z², edd.) *patrem insurgendi conspirationem uersans, hic, discedente patre, locum suae prauae dispositionis, ut sibi uidebatur, nactus eqs*. Le portrait peu flatteur que Malaterra brosse ici de Jourdain ne s'arrête pas avec le point qui suit *appetitor*. Le syntagme participial qui, dans Pontieri, ouvre la phrase suivante, *Et iam dudum – uersans*, en fait aussi partie. De fait la troisième phrase de ce paragraphe ne commence qu'avec *hic*, usuel dans un récit de nature biographique pour désigner le personnage qui en est le sujet. On trouvera, par exemple, dans l'*Histoire Auguste* une application presque caricaturale de ce procédé : l'incipit des courtes biographies qui composent le livre intitulé « Les Trente Tyrans » présente chacun – ou peu s'en faut – une forme de ce pronom démonstratif.

Stilo : les « visitant tour à tour »⁵² à l'insu du stratigot – *secreto* – pour se les concilier et s'assurer leur concours, il leur « représente ses doléances touchant le préjudice causé à son aïeule ainsi qu'à lui ».

Olivier DESBORDES

Université de Caen Basse-Normandie

Références bibliographiques

DESBORDES O (2002), « Notes de critique textuelle sur le livre premier de Geoffroi Malaterra », in *Mélanges Pierre Bouet. Recueil d'études en hommage à Pierre Bouet*, F. Neveux, C. Bougy (éd.), Caen, Annales de Normandie (Cahier des Annales de Normandie; 32), p. 39-47.

DESBORDES O (2005), « Nouvelles notes critiques sur les deux premiers livres de la chronique de Geoffroi Malaterra », *Kentron*, 21, p. 111-159.

DESBORDES O. (2007), « EMENDATIVNCVLAE MALATERRENAE II », *Kentron*, 23, p. 55-77.

DESBORDES O. (2009), « Quelques nouvelles corrections au texte de la chronique de Malaterra », in *De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux*, P. Bouet, C. Bougy, B. Garnier et C. Maneuvrier (éd.), Caen, Annales de Normandie (Cahier des Annales de Normandie; 35), p. 71-82.

DIETSCH R. (1846), *C. Salusti (sic) Crispi Catilina et Iugurtha*, Lipsiae, B.G. Teubner, 2 vol.

GOELZER H. (1909), *Le latin de saint Avit, évêque de Vienne (450?-526?)*, Paris, Félix Alcan (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris; 26).

HAVET L. (1911), *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}.

HOFMANN J.B., SZANTYR A. (1965), *Lateinische Syntax und Stilistik*, Munich, C.H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung (Handbuch der Altertumswissenschaft; II 2.2).

52. Malaterra fait ici de ce verbe un usage manifestement impropre et abusif : il y a fait entrer une signification que nos dictionnaires classiques attribuent exclusivement à *circumire* (cf. *ThLL* III 1138, 20-60 [K.E. Goetz, 1909]). Mais on doit admettre que *circumuenire* est dans une certaine mesure le synonyme de *circumire*. II 44 mis à part, il se présente une autre fois au moins en faisant apparaître un des sens de ce verbe : en II 45 (p. 52,39), C porte *omnia circumuenire*, en opposition avec Z, B et les éditeurs, pour indiquer une idée exprimée ordinairement par *circumire* (cf. II 40 [p. 49,13]; III 1 [p. 57,22]; III 20 [p. 69,21]; IV 17 [p. 96,25]; première occurrence de l'expression dans un contexte militaire en IV ST. 11, 9, 8). La formule est trop bien fixée pour qu'un copiste passe – délibérément ou par distraction – d'un verbe à l'autre. Et sans doute faut-il joindre à cet exemple II 31 (p. 41,32), où, selon toute apparence, le *circumuens* de C – forme que Z (*circuens*, singularité morphologique entérinée par les éditeurs) et B (*circuiens*) ont régularisée chacun à sa façon – représente le participe présent de *circumuenire* défiguré par un saut du même au même : *diatim circumuen<ien>s*.

- KOESTERMANN E. (1971), *C. Sallustius Crispus, Bellum Iugurthinum*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag (Wissenschaftliche Kommentare zu griechischen und lateinischen Schriftsteller).
- KÜHNER R., STEGMANN C. (1976), *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache. Zweiter Teil: Satzlehre*, I-II, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft (5^e éd., revue et corrigée par A. Thierfelder).
- LO CURTO V. (2002), *Goffredo Malaterra, Ruggero I e Roberto il Guiscardo*, Cassino, Francesco Ciolfi editore.
- LOUD G.A., *The Deeds Done by Count Roger of Calabria and Sicily and of Duke Robert His Brother, by Geoffrey Malaterra, Book 2*, Leeds, University of Leeds, School of History (Medieval History Texts in Translation) (<http://www.leeds.ac.uk/history/weblearning/MedievalHistoryTextCentre/Malaterraz.doc>).
- LUCAS-AVENEL M.-A. (Avenel 2001), *Édition critique avec traduction et commentaire des deux premiers livres de la Chronique de Geoffroi Malaterra. De Rebus gestis Rogerii, Calabriae et Siciliae comitis, et Roberti Guiscardi ducis, fratris eius*, Université de Caen Basse-Normandie, thèse de doctorat de Langues et littératures anciennes sous la direction de L. Callebat et de S. Fodale, Université de Caen Basse-Normandie, 4 fasc. (I: 1-148 p.; II: 149-290 p.; III: 291-430 p.; IV: 431-603 p.; I-VI: résumé italien; 9 hors-texte; table des matières) (dactyl.).
- LUCAS-AVENEL M.-A. (Avenel 2008), « La nouvelle édition de la chronique de Geoffroi Malaterra », *ArNo-S*, 1, p. 31-49.
- MAROUZEAU J. (1962), *Traité de stylistique latine*, 4^e éd., Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres » (Collection d'études latines; série scientifique; 12).
- PONTIERI E. (1927-1928), *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae Comitis et Roberti Guiscardi Ducis fratris eius auctore Gaufrido Malaterra, monacho Benedictino*, G. Carducci, V. Fiorini, P. Fedele (éd.), Bologne, Nicola Zanichelli (*Rerum Italicarum Scriptores*. Raccolta degli Storici Italiani dal cinquecento al millecinquecento ordinata da L.A. Muratori; V, 1; 2-3).
- SALONIUS A.H. (1920), *Vitae patrum. Kritische Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der spätlateinischen Vitae patrum (B. III, V, VI, VII)*, Lund, C.W.K. Gleerup (Skrifter utgivna av humanistiska vetenskapssamfundet I Lund. Acta societatis humaniorum litterarum Lundensis; 2).
- VÄÄNÄNEN V. (1987), *Le Journal-épître d'Égérie (Itinerarium Egeriae). Étude linguistique*, Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia (Suomalaisen Tiedeakatemian Toimituksia. Annales Academiae Scientiarum Fennicae. B; 230).
- WOLF K.B. (2005), *The Deeds of Count Roger of Calabria and Sicily and of his Brother Duke Robert Guiscard*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.